



ASSURANCES



DROITS SACEM



AIDES
& CONSEILS

FFBA

(Fédération Française du Bénévolat et de la Vie Associative)



5 rue des Castors
68200 MULHOUSE



03 89 43 36 44
contact@benevolat.org

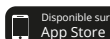
Renseignements & Souscription

www.benevolat.org

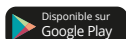


Application FOX ASSO

Faites connaître et gérez votre association
avec la nouvelle application de la Fédération Française
du Bénévolat et de la vie Associative



Disponible sur
App Store



Disponible sur
Google Play

Connectez-vous à l'adresse suivante avec les identifiants
fournis sur votre feuille d'adhésion pour vous connecter à
votre espace SACEM

sacem.benevolat.org



SACEM

La Fédération Française du Bénévolat
et de la vie Associative vous accompagne

40%*

de réduction
sur la SACEM

sacem

UN ACCORD AVEC LA SACEM POUR VOUS SIMPLIFIER LA VIE !

Les tarifs SACEM ont montré
une complexité jamais atteinte !
Vous avez rêvé à plus de simplicité
et à des tarifs adaptés
aux associations ?

La FFBA, notre Fédération,
a conclu un accord avec la SACEM.
Elle devient votre unique interlocuteur
pour vos déclarations et vos paiements
des droits d'auteur.



Du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h · Vendredi de 9h à 12h
+33 3 89 43 36 44 (appel non surtaxé) · contact@benevolat.org
www.benevolat.org

DROITS D'AUTEUR ET MANIFESTATIONS ASSOCIATIVES

Un nouveau protocole d'accord pour faciliter la vie des bénévoles

Ce n'est un secret pour personne, déclarer sa manifestation à la SACEM n'est pas toujours simple! De plus, savoir combien nous allons payer est encore plus compliqué!

Les nouveaux tarifs SACEM ont montré des difficultés à comprendre. En effet, les tarifs sont exprimés en hors taxe et toujours en musique vivante. A nous de calculer la partie musique enregistrée dû à la SACEM et à la SPRÉ (Voir ci-contre)!

L'accord conclu entre la SACEM, la SPRÉ et la FFBA va enfin rendre plus simple la déclaration et plus limpide le montant à payer avec des forfaits sans centimes (si, si c'est vrai!)

Quels avantages pour votre association ?

Pratique

La FFBA et les structures associées comme l'UDAI/URABA, Mrdbva, ON2H... deviennent votre seul interlocuteur.

Vous n'avez plus à vous adresser à la SACEM. Pour les déclarations, la FFBA centralise pour vous. Attention! La SACEM fait des contrôles...

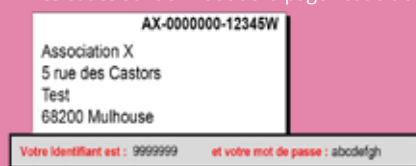
- ▶ **40% de réduction*** sur l'ensemble des tarifs si la déclaration est faite auprès de la FFBA via l'espace en ligne dédié.
- ▶ Une seule facturation même si vous utilisez de la musique enregistrée
- ▶ Déclaration et paiement au même endroit et en même temps pour les forfaits.
- ▶ Et toujours l'autorisation gratuite une fois par an et sous conditions qu'il se déclare auprès de nous.

DÉCLARATION EN LIGNE

Pour déclarer votre manifestation vous devez être adhérent et à jour de cotisation. Ainsi vous aurez reçu votre carte adhérent.

Où trouver vos codes d'accès?

Les codes sont en haut de la page «code d'accès».



LA SACEM ET LA SPRÉ, C'EST QUOI?

La SACEM

Organisme de rémunérations des auteurs, compositeurs et éditeurs de musiques. Le code de la propriété intellectuelle prévoit que l'organisateur d'une manifestation diffusant de la musique en public doit obtenir une autorisation des auteurs et leur verser une rémunération (articles L.122-4 et L.132-18). C'est la SACEM qui délivre cette autorisation et qui perçoit les rémunérations afin de les reverser aux auteurs. Lorsque l'on diffuse de la musique dite enregistrée, il faut majorer les forfaits et taux applicables de 25%

La SPRÉ

Elle est chargée de la rémunération des interprètes et producteurs lors d'utilisation de musique enregistrée (sono, mp3, disque...). La redevance sera calculée automatiquement à hauteur de 65% de la facturation SACEM.

SIMULATEUR

Pour anticiper mes frais j'utilise le simulateur. En quelques clics, je sais exactement combien va me coûter les droits d'auteurs.

Testez-le.

SIMULER MA REDEVANCE



LES BARÈMES ET LA FACTURATION

DES CATÉGORIES DE BARÈMES SELON LA MANIFESTATION ENVISAGÉE

I. Concerts · bals · spectacles · séances dansantes

Concerts et spectacles de variétés, concerts de musique symphonique, folklorique et traditionnelle, comédies musicales, spectacles musicaux, spectacles d'humour, bals, repas dansants.

II. Spectacles à pluralité de genre artistique

Ballets, spectacles chorégraphiques, de cirque traditionnel ou contemporain, d'illusion, de prestidigitation, à caractère historique, corsos, cavalcades, prestations de mode, sons et lumières, feux d'artifice synchronisés avec musique, défilé de mode, de carnaval.

III. Audiovisuel · spectacles avec musique d'accompagnement

Projections audiovisuelles occasionnelles, corridas, novillas et courses landaises, feux d'artifice non synchronisés avec musique, musique de scène.

IV. Manifestations avec fond sonore

Brochantes, vide-greniers, marchés, sonorisations de rues, marches populaires, cérémonies diverses, cérémonies de vœux, conférences, réunions, congrès, journées «portes ouvertes», stands, vernissages, expositions, kermesses, lotos, fêtes de rues, rencontres sportives, fonds sonores lors de repas.

DEUX TYPES DE FACTURATION

Paiement au forfait et au préalable pour un budget inférieur à 5000 €

Déclaration et règlement d'avance.

Facturation au pourcentage pour un budget supérieur à 5000 € jusqu'à 20 000 €

Déclaration (suivant les catégories) à faire au moins 15 jours avant la manifestation

▶ Bilan à transmettre après la manifestation

▶ Règlement au pourcentage sur facture sous 15 jours après la déclaration du bilan de la manifestation

Cas pratiques

Voici un exemple des réductions possibles grâce à la centralisation des déclarations et des paiements. Vous pouvez tester le simulateur mis à disposition de la FFBA sur le site www.benevolat.org.

J'organise un repas dansant à 22€ par personne sans boisson pour une dépense de 4 800€. J'ai 500 personnes).

Catégorie 1 Montant à payer avant la manifestation avec la réduction FFBA : **467 €**

▶ **J'économise 251 €**

J'organise un concert avec un orchestre et une dépense de 6 500€, je règle au pourcentage des recettes (déclaration préalable + déclaration bilan sous 10 jours). Un prix d'entrée de 15€, sans boissons en supplément. J'ai 800 entrées, soit environ 15 000€ de recettes.

Catégorie 1 Montant à payer de 9,09% des recettes : **1345 €** avec la réduction FFBA : **345 €**

▶ **J'économise 660 €**

TARIFS «SPORTIFS» TOUT COMPRIS PAR ADHÉRENT

	Nombre de manifestations incluses	Niveau d'importance de la Musique	Tarif normal	Tarif annuel adhérent FFBA ttc
	1	Non synchronisée	1,08 €	0,65 €
		Synchronisée	4,58 €	2,75 €
	jusqu'à 3	Non synchronisée	2,08 €	1,25 €
		Synchronisée	5,42 €	3,25 €
	jusqu'à 6	Non synchronisée	3,50 €	2,10 €
		Synchronisée	6,75 €	4,05 €

* dont 5% frais de gestion FFBA